

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
10 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le 16 novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
10 NOVEMBRE 2023

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Monsieur Pascal LEMAITRE, Mesdames Beatrice HEUVELINE, Lynda LEVERD, Monsieur Serge JARDIN, Madame Catherine de la HOUGUE, Messieurs Denis MARTIN, Fabien GESLOT, François JOEL, Arnaud MAHE, Bernard GERARD, Didier LEGRAND, Mesdames Claire TANGY, Micheline CAVE, Sophie LEFRANC, Pascale DUVAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à M. Fabien GESLOT.
M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à Jean-Benoît RAULT

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mesdames Lydie LEBLOND, Françoise LENOIR.

Madame Béatrice HEUVELINE a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 19
Procurations : 05
Votants : 24

DEL16112023/115

**TRAVAUX D’ABATTAGE, D’ELAGAGE ET DE BROYAGE DE SAPINS SUITE A LA TEMPETE
DU 02 NOVEMBRE 2023. RUE DE CHAUSEY**

Suite aux dégâts sur la rue de Chausey de la commune déléguée de Lingreville occasionnées par la tempête Ciaran du 2 novembre dernier, Monsieur LEVAVASSEUR présente deux devis pour l'évacuation et le dessouchage des pins tombés, ainsi que l'abattage et l'élagage des pins fragilisés, à savoir :

- Devis de Serpe d'un montant de 14 500 € HT.
- Devis de Hallais Jean-Marc d'un montant de 9 400 € HT.

Monsieur LEVAVASSEUR explique que ces deux propositions proposent la même prestation sauf que l'entreprise Serpe évacue les sapins et que Monsieur HALLAIS les broye sur place. L'arrachage des souches sera comblé par la remise de terre.

Après réflexion, le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Décide de retenir le devis de Jean-Marc HALLAIS de La Lucerne d'Outremer d'un montant de 9 400 € HT, soit 11 280 € TTC.
- Souhaiterait une intervention rapide de l'entreprise.
- Charge Madame le Maire à régler la dépense dès réalisation de la prestation.

Ainsi fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire

Le secrétaire de séance,

Sabrina REGNAULT

Béatrice HEUVELINE